SÉANCE du 18.02/2026

Le 18 février 2026 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 24.11.2025

Présents :
Maire : Bernard BOURACHOT
Adjointe : Catherine MARTIN

Conseillers Municipaux : Olivier BONNABAUD, Gérard COGNET, Karine GOMEZ, Sébastien SEMENZI, Élise DESCHAUX

Absente excusée : Bénédicte TRUGE,

Absents : Justine DAUGE, Rodolphe PELIN

Secrétaire de Séance : Catherine Martin

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du, lequel est adopté à l'unanimité

1. CFU 2026 commune et local artisanal :
Le maire fait part au conseil que les votes des CFU à partir de la seule comptabilité administrative seraient entachés d'illégalité. Ne disposant pas de CFU provisoire ni définitif, le vote sera reporté et pas de délibération sur l'affectation du résultat.

2. Vente de Pierres
Le maire fait part au conseil que M. Christophe Laustriat est intéressé par l'achat des 10 pierres d'escaliers. Il propose le tarif de 100 € l'unité.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- accepte le tarif de 100 € par pierre,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3. P.L.U.i
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;
Vu Code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 15 avril 2021, relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et des modalités de concertations ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 13 avril 2023, relative à la modification du comité de pilotage,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 juin 2023, relative à la présentation du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 mai 2025 relative à la modification du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n°106 en date du 29 septembre 2025 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire en date du 05 janvier 2026 arrêtant de nouveau le projet et tirant le bilan de la concertation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité, émet un avis Favorable avec réserves :

- Qu'aucune parcelle du projet de Neuilly en Donjon ne soit retirée,
- Que toutes les réserves sur le changement de nature ci-dessous soient correctement notifiées sur le PLUi,
- Que tous les biens mutables soient bien notifiés.

Tableau des réserves de la commune de NEUILLY EN DONJON					
Parcelle		N°	Rue	Description	Bien mutable
C435-C434-C443-C1005-C1004-C772-C773-C775-C776-C778-C777-C779-C1161-C448-C450-C984-C1143-C1074-C1073-C411-C780			La Foret 51 et 53 route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	
C1140-C1139-C1138-C1137-C1141-C1159-C1160-C1155-C1153-C1156-C1158-C1152-C1144-C1149-C1151-C1147-C1135-C1136-C1146-			La Forêt 53 route de Lenax	à mettre en zone A ou UX et non en zone N	

C783-C794-C785-C786-C391-C390-C389-C1027-C1007-C397-C396-C395-C394-C392-C393-C382-C388-C381-C380-c383-c384-c386-C387-C385-C377-C378-C379			Le Bois Bézard	à mettre en zone A et non en zone N	
C1021		55	route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	
C1026- C410-C370-C361-C371-C372-C369-C368-C362-C363-C360-C359-C357-C358C353-C354-C356-C1002-C367-C366-C364-C365-C 338-C355-C352-C351-C345-C344-C343-C340-C342-C346-C347			la Buse 49 route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	
C1024		47	route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	
C331-C332-C335-C341-C328-C327-C325-C324-C323-C322		45	route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	

C310-C309-C307-C314-C312-C313-C321-C318-C319-C320-C304-C305-C306-		43	route de Lenax	à mettre en zone A et non en zone N	
C300-C298-C299-C303-C1008-C290-C291-C293-C242-C244-C295-C296-C297-C1001-C1072-C1071-C225-C226-C227-C1051			Les Bernardins route de Lenax	à mettre en zone A Et non en zone N	
C8-C26-C25-C24-C28-C29-C30-C31-C32-C33-C34-C27-C23-C22-C35-C21-C1025-C38-C39-C20-C19-C18-C17			Le bois ray	à mettre en zone A et non en zone N	
C4-C3-C5-C6-C7-C9-C10-C996-C1037		1	Le Bois de Monjay Route de Monjay	à mettre en zone A et non en zone N	
C1050-C1049C-C1045-C1046-C1048-C1044-C1046-C40		2	Le charme route de Monjay	à mettre en zone A et non en zone N	
B287-B288-B289-B290-B291-B292-B293-B294-B436-B306-B305-B442-B307			Les Paires 5 et 7 route de Monjay	à mettre en zone A et non en zone N	

Biens mutables					
A	654	2	route des Jollards	grange et étable	👍
B	355	2	route des Loges	habitation avec grange et étable attenante	👍
A	867	3	route des Miregois	maison habitation avec grange et étable attenante	👍
D	63	9	route de Marcigny	grange et étable	👍
D	44	11	route de Marcigny	grange et étable	👍
D	89	15	route de Marcigny	habitation avec étable attenante	👍
C	937	3	route du Bouchaud	grange et étable	👍
C	1060	2	chemin du Bois Plan	habitation avec grange et étable attenante	👍
C	959	3	route des Brulôts	habitation avec étable attenante	👍
C	167-168-169-170	44	route de Lenax	abattoir et laboratoire	👍
C	28	48	route de Lenax	garage entrepôt	👍

Informations
- Élections municipales du 15 mars 2026 : bureau de vote à prévoir

Séance levée à 19h30

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 18 février 2026